



Commune
d'Aubigny-Les-Pothées

**Document d'Information
Communal
sur les
Risques Majeurs
(D.I.C.R.I.M)**

Risques Naturels :
Risque Météorologique
Risques Technologiques :
Risque Transport de Matières Dangereuses

Décembre 2008

Qu'est-ce que le D.I.C.R.I.M. ?

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le Maire dans le but d'informer la population sur les risques naturels et technologiques susceptibles d'affecter sa commune.

Il indique les mesures de prévention, de protection, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité individuelles devant être mises en œuvre en cas d'accident.

Ces consignes font l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le Maire.

La Préfecture des Ardennes a établi un Dossier Départementale des Riques Majeurs (D.D.R.M) qui fait apparaître les deux risques majeurs dans notre commune :

- le risque météorologique ;
- le risque transport de matières dangereuses.

Des plans de secours spécialisés dans le « **Transport de Matières Dangereuses** » et le « **Transport de Matières Radioactives** » ont été approuvés par le Préfet des Ardennes.

Une sécurité et une réglementation rigoureuse ont permises d'avoir aucun accident de transport de matières dangereuses dans notre commune.

Les risques atmosphériques ont été rajoutés aux risques majeurs de notre commune.

ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Mairie d'Aubigny-Les-Pothées	:	03.24.35.83.34
Préfecture des Ardennes (Pôle Défense, Protection Civiles)	:	03.24.59.66.00
Conseil Général Direction (Routes, Infrastructures)	:	03.24.59.60.60
Direction Départementale (Équipement)	:	03.24.52.49.49
Météo-France	:	03.24.52.64.20
Pompier (Incendies, Accidents, etc)	:	18
SAMU (Interventions médicales urgentes)	:	15
Police ou Gendarmerie (Victime, Témoin, Aide, Assistance)	:	17
Direction Départementale (Agriculture, Forêt)	:	03.24.33.65.00
Direction Départementale (Industrie, Recherche, Environnement)	:	03.24.59.71.20
Bureau de Recherches (Géologiques, Minières)	:	03.26.84.47.70

AVANT :

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.

PENDANT :

- Si vous êtes témoin de l'accident :

Donner l'alerte aux sapeur-pompiers et à la police ou gendarmerie en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger et la nature du sinistre :

- S'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie : s'éloigner.

- Si un nuage毒ique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter la zone puis se laver et se changer en cas d'irritation.

- Si vous entendez la sirène :

Se mettre à l'abri.

Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...).

Arrêter la ventilation et la climatisation.

S'éloigner des portes et des fenêtres.

Ne pas fumer, ne pas téléphoner.

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS :

Aérer le local dans lequel vous vous abritez à la fin de l'alerte.

Les moyens d'information

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès des services suivants :

- Mairie
- Services Départementale d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Conseil Régional – Direction des Routes et des Infrastructures
- Préfecture – Pôle Défense et Protection Civiles.

Risques Naturels : Risque Météorologique

- les vents violents
- les fortes précipitations et les inondations
- les orages
- la neige/le verglas
- le grand froid
- la canicule



Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance comportant quatre niveaux :

- | | |
|--|-------------------------------|
| | Pas de vigilance particulière |
| | État de vigilance |
| | État d'extrême vigilance |
| | État d'extrême vigilance |

Il faut se tenir informé des conditions météorologiques ainsi que du niveau de vigilance.

Lorsque le niveau est atteint, le Maire est informé immédiatement afin de pouvoir prévenir la population de la conduite à suivre.

Que devez-vous faire ?

EN CAS DE CANICULE

Boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants.
Fermer les volets et les fenêtres la journée et aérer la nuit.
Privilégier les déplacements dans les endroits climatisés.
Prendre des nouvelles des voisins vulnérables âgés et isolés.

AVANT :

Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
Fermer les portes et les volets.
Gagner un abri en dur.
Annuler les sorties en forêt et en rivière.
Mettre les grues en girouette.
Consolider les échafaudages.

PENDANT :

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
Éviter les déplacements en voiture ou rouler lentement.
Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision (en cas d'orages).
Ne pas téléphoner.
Se tenir éloigné des vitres et des ouvertures (en cas de tempête).

APRÈS :

Faire mettre en sécurité les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
Se tenir à distance des fils électriques tombés à terre.

Les moyens d'information

Une fois que l'alerte et l'évolution de la situation ont été données par les services municipaux, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

- la radio (France bleu, France info, ...), la télévision (France 3)
- le serveur vocal de la Préfecture au 03.24.59.67.98
- le site internet de la Préfecture sur www.ardennes.pref.gouv.fr
- la boîte vocale du Centre Départementale de la Météorologie (C.D.M.) de Belval au 08.92.68.02.08
- le site internet de Météo-France sur <http://www.meteo.fr>.

Risques Technologiques : Risque Transport de Matières Dangereuses

Notre Commune est concernée par le transport de matières dangereuses entraînant des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.
Ces produits peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principales matières dangereuses qui circulent sur la commune sont du fuel, du gaz, des engrains, des herbicides, des fongicides et des désherbants.

Les principaux axes

Les principaux axes empruntés sont :

- la Route Départementale 978
- les voies communales
- la ligne SNCF Charleville-Mézières/Hirson.

Ces axes traversent une zone urbanisée où sont situés :

- des habitations
- le pôle scolaire
- deux entreprises
- des artisans
- la mairie
- une agence postale.

Mesures de protection

En cas d'accident de matières dangereuses, le Maire, les sapeurs-pompiers et la gendarmerie alertent la population soit par téléphone, par le porte-à-porte ou par le moyen de porte-voix.

Lors d'une évacuation, la population doit se réfugier dans les points de regroupement et d'hébergement suivants :

- la salle des fêtes : Place de la mairie.
- la salle polyvalente : Rue du commerce.